Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 30 OCT. 2026
ID : 029-212900658-20261026-DEL2026_10_01-DE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 26 octobre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Pour	13
Contre	0
Abstention	1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre,
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation
20 octobre 2026

Etaient présents : DULOUT Jean-Luc– JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PORS Olivier– BISCH Jacques – PELLE Charlotte – JAOUEN Gwenaëlle – PIGEYRE Carole – POREE Magalie – PLOUHINEC Marine – ROUAULT Noémi.

Étaient absents : FLOCHLAY Loïc – (procuration à Jean-Luc DULOUT) – GOURRET Didier (procuration à Gwénaëlle JAOUEN) – POTHIN Romane (procuration à Jacques BISCH) – ROLLAND Iwan.

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

****

2026-10-01 : PROJET D'OMBRIERE SOLAIRE

Exposé :

Depuis le mois de mars, les élus envisagent la construction d'un ombrière solaire pour palier à la déconstruction du hangar situé à Ty Bras.
Une visio a eu lieu le 15 septembre entre la commission *environnement – cadre de vie* et la société *See You Sun*, contactée via le réseau Bruded. Différentes options ont été envisagées : surface, participation financière, type de marché… Les élus se sont à nouveau réunit le 30 septembre pour faire le point et définir un cahier des charges pour ce projet.
Il en ressort une proposition de centrale solaire dont les caractéristiques sont détaillées en annexe 1a.
Le projet associe deux types de centrales :

- une centrale collectivité pour l'alimentation des bâtiments communaux (autoconsommation collective patrimoniale) ;
- une centrale territoriale pour la vente d'électricité aux entreprises et aux citoyens (autoconsommation collective ouverte).

L'implantation retenue, après débats, par la commission environnement-cadre de vie, est l'actuel parking du stade Luc Flochlay (implantation rose sur l'annexe 1b).

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet d'ombrière solaire et son implantation.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 30 OCT. 2026
ID : 029-212900658-20261026-DEL2026_10_01-DE

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide le projet d'ombrière solaire ;**
- **Choisit de l'implanter derrière les vestiaires, parcelle ZH 219 (projet bleu, annexe 1b) ;**
- **Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département, dans le cadre du Pacte 2030.**
- **Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.**
- **Autorise M. le Maire à lancer la procédure de marché public.**
- **Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.**

La secrétaire de séance

Gwénaëlle JAOUEN

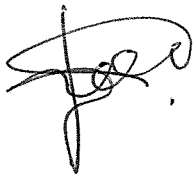

Le Maire

Olivier PORS